

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du mardi 05 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six le mardi cinq mai à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Approbation du programme annuel 2026 du Contrat de Ville de Salon-de-Provence

Date de la convocation : mercredi 29 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD  
M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, M. MOFREDJ, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD  
M. CUNIN, M. SALVI, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme RAZEYRE, M. VACCARÉZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme MOUGAMMADOU, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. ALVISI (donne pouvoir à M. ORSAL), M. MIOUSSET (donne pouvoir à M. BARRIELLE), Mme BOUSQUET-FABRE (donne pouvoir à Mme MOUGAMMADOU), Mme LE MOULT (donne pouvoir à Mme RAZEYRE)

**EXCUSES** :

Mme MALLART (absente excusée)

MC/VL

7.5

Politique de la Ville

Approbation du programme annuel 2026 du Contrat de Ville de Salon-de-Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5219-5 ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine ;

Vu la circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans tous les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, actualisant la géographie prioritaire en France métropolitaine ;

Vu la délibération du 20 juin 2024, portant approbation du contrat de ville 2024-2030 ;

Vu la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties de décembre 2024.

Considérant que le nouveau contrat de ville « Contrat des Possibles », copiloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'État, les communes concernées, les bailleurs sociaux signataires de la convention cadre et les principaux partenaires institutionnels, constitue le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville pour la période 2024-2030 ;

Considérant que ce nouveau contrat, établi sur les quartiers prioritaires des Canourgues et de la Monaque, s'appuie sur cinq grandes orientations pour agir en proximité et répondre dans le temps aux besoins des habitantes et des habitants, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques : grandir et s'épanouir, travailler et entreprendre, habiter son logement, son quartier et sa ville, accéder à ses droits et s'émanciper, préserver sa santé ;

Considérant que la commune de Salon-de-Provence poursuit son engagement en faveur de la cohésion sociale et territoriale, à travers sa convention communale, ses projets de quartiers et la programmation d'actions en 2026 ;

Considérant que le contrat de ville 2026 a fait l'objet d'un appel à projets transitoire, diligenté en juin 2025, et a permis aux différents porteurs de projets de formuler leurs propositions pour l'année 2026, dans le respect des orientations formulées par l'État et les différents partenaires financeurs du contrat ;

Considérant qu'un comité de pilotage de programmation a été organisé le 21 novembre 2025 et a validé les projets d'actions et les plans de financements ;

Considérant que 49 actions concernant la commune de Salon-de-Provence ont été retenues, en fonctionnement, pour un financement total accordé par l'ensemble des financeurs de 536 960 € ;

Considérant que la commune de Salon-de-Provence contribue au financement de 36 actions à hauteur de 171 500 €, conformément aux engagements pris lors du comité de pilotage de la programmation 2026 du contrat de ville qui s'est tenu le 21 novembre 2025 ;

Considérant qu'il convient de valider le programme d'actions 2026 du contrat de ville de la commune de Salon-de-Provence et de décider de l'octroi des subventions correspondantes aux porteurs de projets, afin que les interventions auprès du public puissent être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

APPROUVE le programme d'actions du contrat de ville de la commune de Salon-de-Provence pour l'année 2026.

APPROUVE les plans de financements prévisionnels de chacune des actions.

DEMANDE à l'État, au Département, à la Métropole Aix-Marseille-Provence et aux bailleurs de participer aux financements de ces actions à la hauteur indiquée dans les plans de financements.

DIT que la commune de Salon-de-Provence participe comme financeur à hauteur des montants prévus dans les plans de financements.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune.

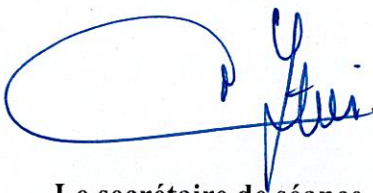
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à la politique de la ville à signer toutes les pièces ou conventions relatives aux actions approuvées au titre de la présente délibération.

– SE PRONONCE COMME SUIT :

**UNANIMITE**

POUR : 42  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme



**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD**  
Maire de Salon-de-Provence

Signé numériquement  
Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
(13300) FR  
Le : 06/05/2026 13:30:57  
Métropole  
SALON-DE PROVENCE (VILLE)  
Mairie  
Nicolas ISNARD

